

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES, 25 centimes par ligne
ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (Liège, Bruxelles, Gand, Anvers), departure times, and fares for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 20 juillet.

Un correspondant de la GAZETTE UNIVERSELLE DE LEIPZIG mande de Stuttgart, le 11 juillet: On s'étonne beaucoup ici des préparatifs de guerre que l'on fait en ce moment sur les rives du Rhin; la diète germanique agira-t-elle en ennemie contre la Belgique? voilà la question que l'on se fait, et à laquelle on répond partout d'une manière négative, car personne ne peut y croire. La guerre paraît impossible après tant de sacrifices faits pour le maintien de la paix.

On écrit de Hanovre, le 18 juillet: Notre bourgmestre, M. Rumann, qui s'était absenté afin d'éviter la sérénade que l'on s'était proposé de lui donner le 12, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, étant revenu en cette ville, une députation des bourgeois lui a présenté aujourd'hui le vase d'honneur que lui ont offert ses concitoyens, ainsi que la liste de ceux qui y ont contribué par leur souscription.

A l'instant le grand-duc héritier de Russie entre dans nos murs.

On écrit de Vienne, le 13 juillet: La duchesse de Berry, pendant son séjour dans cette capitale, a été invitée chaque jour à la table de S. M. l'empereur et de famille, en sa qualité de parente de la maison impériale.

L'ambassadeur prussien, comte de Malzahn, et le général russe comte de Wide sont partis pour Toplitz.

Hier on a envoyé à Milan les insignes de l'empire, qui doivent servir au couronnement de l'empereur.

On écrit de Vienne, le 17 juillet: S. A. le chancelier d'état, prince de Metternich, est parti hier après-midi pour Toplitz. Il est accompagné du conseiller de cour, baron Werner qui est chef de la division «confédération germanique», aux archives de l'état.

ANGLETERRE. — Londres, le 21 juillet.

Malgré tous les efforts de M. Hume et de M. O'Connell, le ministère a obtenu hier de la chambre des communes l'autorisation d'émettre des bons du trésor jusqu'à concurrence de ce qui reste encore à dépenser sur un million de livres sterling voté il y a quelques années afin de dédommager les propriétaires de dîmes en Irlande. Sir Robert Peel a parlé et voté en faveur du ministère, quoique n'approuvant pas, a-t-il dit, tous les détails du plan de lord John Russel. C'est à la majorité de 170 voix contre 61 que l'amendement de M. Hume, destiné à paralyser les intentions du gouvernement, a été rejeté par la chambre des communes.

La cour de Common-Council qui s'est réunie hier a voté à l'unanimité une somme de 500 l. st. (12,500 fr.) pour contribuer à élever une statue dans la Cité en l'honneur du duc de Wellington. Sir Peter Laurie a déclaré que l'unique inscription qui serait mise sur la statue, serait le nom de Wellington.

FEUILLETON.

L'AMOUREUX DE LA REINE VICTORIA.

En Angleterre où la loi salique est inconnue, où l'hérédité royale profite également au descendant direct quelque soit son sexe, et où l'on ne craint pas de voir tomber le sceptre en quenouille, on a calculé avec précision depuis combien de temps le bandeau royal n'avait pas posé sur un front féminin, et rappelé orgueilleusement le règne de Marie la Catholique et de la Vierge Elisabeth; mais ce qu'on n'a pas prévu et ce que remarquait aujourd'hui les moralistes et tous les hommes réfléchis, c'est l'ébranlement moral causé dans les imaginations anglaises par l'avènement de la reine Victoria. Depuis la mort du dernier roi, il s'est déclaré en Angleterre des milliers de passions amoureuses, si vives, si violentes, qu'elles ont ôté jusqu'à la raison de leurs victimes, et que les amoureux de la reine se sont trouvés justiciables des constables; au lieu de prendre le chemin de Windsor ou de Saint-James, ils ont été conduits à Bedlam.

La France sera-t-elle épargnée? Hélas! non, s'il faut en croire le récit suivant:

A Calais, est un jeune homme, l'Adonis du département, la coqueluche des veuves et l'espoir des jeunes filles de son quartier, M. Félix Guibert est le fils d'un négociant aisé qui, voyant avec peine que les qualités physiques de M. Félix influent sur sa conduite, et qu'au lieu d'être assidu au comptoir, il l'était auprès de ses voisines, résolut de le marier. Félix, très infatué de sa personne, avait tous les goûts d'un petit-maitre, de ce qu'on appelle aujourd'hui un Beau; il passait un temps infini à sa toilette, faisait venir ses habits de Paris, et louait volontiers un tilbury pour aller hors de la ville à ses rendez-vous d'amour. Lovelace irrésistible, les maris frissonnaient à son approche, et il avait volontiers qu'il rencontrât peu de cruelles. Quand son père lui parla mariage, Félix sourit dédaigneusement, et attendu qu'il n'avait que vingt-deux ans, il demanda dix ans de répit.

Mon cher Félix, lui dit Guibert, homme positif, vous menez une vie qui ne peut pas durer, vous avez des dettes, elles sont assez considérables pour que je ne puisse les payer sans diminuer ma fortune: je

lington. «Quiconque, a-t-il dit, ne comprendra pas la valeur de ce nom, sera dépourvu de toute intelligence.»

Le prince Esterhazy, avec une nombreuse suite de nobles autrichiens et hongrois, quittera Chandose-House le 1er août pour aller assister au couronnement de l'empereur d'Autriche à Milan.

Le maréchal Soult est arrivé vendredi matin à 11 heures à Birmingham et à Manchester à 2 heures et demie, a été accueilli comme partout par d'unanimes acclamations. Il a été un moment question de porter le maréchal en triomphe dans la ville. La fête du club de l'Union a commencé à 7 heures du soir.

Parmi les solennités qui ont eu lieu en Angleterre pour célébrer le jour du couronnement de la reine, il faut citer le magnifique banquet qui fut donné à Brighton aux quatre mille élèves des écoles publiques de cette ville.

A ce repas on servit un plum-pouding qui pesait deux cent quatorze livres, et qui avait deux pieds six pouces de diamètre, et par conséquent environ sept pieds et demi de circonférence. Cet énorme pouding fut préparé et mis dans la chaudière le lundi 23 juin au matin, et il resta continuellement sur le feu jusqu'au 28, quatre heures de l'après-midi, c'est-à-dire plus de trois fois vingt-quatre heures. Il occupait le milieu de la table et était accompagné de quatre cents petits poudings de diverses espèces. Outre les vins et les liqueurs qui furent offerts au convives, on avait mis à leur disposition 555 galons (environ 1700 pintes) de bière dans de petites futailles qui se trouvaient placées de distance en distance dans la salle, et où les jeunes gens puisaient à volonté avec des cruchons en porcelaine.

FRANCE. — Paris le 23 JUILLET.

Une lettre close du roi, adressée à tous les archevêques et évêques du royaume, réclame des prières pour les citoyens morts dans les trois glorieuses journées. En voici le texte:

M. l'évêque, la France va célébrer l'anniversaire des journées de 27, 28 et 29 juillet 1830, et dans cette solennité toute nationale son premier devoir est dû à la mémoire des citoyens qui succombèrent en défendant les lois et la liberté.

Nous croyons dignement interpréter son vœu en réclamant pour ces illustres victimes les suffrages que l'église accorde aux chrétiens morts dans son sein. Vous aurez donc à faire célébrer, à cette intention, le 28 de ce mois, un service funèbre dans toutes les églises de votre diocèse et à vous concerter à ce sujet avec qui de droit.

Paris, le 11 juillet 1838.

Votre affectionné, LOUIS-PHILIPPE. Parmi les livres de la bibliothèque de M. Talleyrand il en est un, dit-on, qui a une valeur considérable, malgré sa chétive apparence, mais on a pas voulu le soumettre à une estimation vénale. C'est un exemplaire du Prince, de Marchiavel, annoté par M. de Talleyrand.

vous donne ma parole d'honneur de ne pas le faire. Il ne vous reste donc qu'à vous marier et à vivre raisonnablement, ou à aller en prison. Si aucun de ces deux partis ne vous convient, en voici un troisième, le seul possible: allez à Jersey. Là, vos créanciers n'auront pas prise sur vous; j'y tiens un commis, comme vous le savez; vous le remplacerez. Vous aurez quinze cents francs par an.

Félix comprit qu'il n'y avait pas à reculer, et trop gâté par les femmes pour qu'il lui vint dans la pensée d'aimer la sienne, il supplia seulement son père de lui faire faire un mariage riche: c'était où l'attendait M. Guibert; qui depuis quelque temps destinait à son fils une riche parente. Félix connaissait parfaitement celle qu'on lui destinait; et dès le même jour il se présenta à elle comme un futur mari, tellement il avait peur de la prison pour dettes ou de l'île de Jersey.

Sur ces entrefaites un hôte inattendu vint distraire l'imagination de Félix. Sir Samuel Solmes, jeune cornette dans un des régiments de cavalerie qui devait figurer au couronnement de la reine Victoria, débarqua à Calais, et comme depuis long-temps la famille de M. Solmes était liée d'amitié avec M. Guibert, ce fut chez ce dernier que le cornette vint loger. Les jeunes gens se connaissaient depuis long-temps.

Eh! bien! my dear, dit M. Solmes à Félix en mêlant les deux idiomes, cette fois je ne m'arrête pas à Calais, je vais à Paris, j'ai fait une saignée à mon père et il faut qu'à la coronation je sois le plus fashionable cornette de l'armée, comme j'en suis le plus joli garçon et le mieux tourné.

En parlant ainsi, M. Solmes mirait dans une glace sa taille de guêpe et ébouriffait les touffes blondes de ses cheveux, qui ressortaient merveilleusement sous ses plumes de coq.

Vous mettez donc une grande importance au couronnement? lui demanda Félix.

Au couronnement! reprit l'officier, pas le moins du monde. Je suis las du couronnement.

Alors pourquoi... Pour la reine. Ecoutez, poursuivit le cornette avec modestie, je suis un très-bel homme, il n'y a pas d'Écosais qui soit mieux fait que moi, pas de lady dont le teint ait autant de blancheur et de transparence que le mien; vous parcourriez toute l'Irlande sans trouver d'aussi belles

Armand Laity n'a pas encore été transféré de la conciergerie dans une autre prison, et l'on espère que l'on obtiendra du gouvernement de lui laisser subir sa peine à Paris. On a commencé hier à transférer à Clairvaux les condamnés de l'affaire Huber. M^{lle} Grouvelle a été extraite hier matin de la Conciergerie et dirigée sur cette prison.

Les commissaires du gouvernement d'Haïti près le gouvernement français (M. le sénateur Ardouin et M. Séguy Villevalaix) viennent de quitter Paris pour se rendre à Brest, où la corvette de S. M., la Sarcelle, les attend pour les reconduire au Port-au-Prince. Ils emportent la ratification du roi aux traités politique et financier du 12 février dernier.

Nous apprenons qu'un personnage qui se trouve à Londres à la suite du maréchal Soult, a reçu depuis quinze jours la mission secrète de reconnaître les intentions du maréchal pour le cas où il serait appelé au ministère. La lettre de Londres qui nous fait connaître ce fait, n'ajoute pas en faveur de quelle fraction du cabinet cet agent est chargé d'entamer les négociations. Mais il paraît que M. Soult a exprimé énergiquement sa résolution de n'accepter aucun portefeuille. Il a même fait connaître son intention de ne pas s'arrêter plus de deux jours à Paris et de partir immédiatement pour le département de Tarn. Le maréchal voudrait éviter sans doute en quittant Paris sur-le-champ, les bruits que l'on ne manquera pas de répandre sur sa prochaine entrée dans le cabinet.

La duchesse de Berry est de nouveau enceinte. Pendant son séjour à Vienne, elle a reçu la visite de la veuve de Napoléon, à l'occasion de l'anniversaire de la fête du duc de Bordeaux. Il paraît du reste que l'aristocratie allemande, qui depuis l'aventure de Blaye, refusait de recevoir la duchesse de Berry, et de traiter le prince de Luchesi Palli, comme l'époux de la princesse, a complètement changé de manières vis-à-vis d'elle, car l'empereur et l'impératrice d'Autriche sont allés en personne rendre visite à la mère du duc de Bordeaux et le prince de Luchesi Palli a son logement au palais de Schönbrunn, et est admis à la table impériale.

On écrit d'Evreux, 20 juillet:

Aujourd'hui, un enfant était conduit par un gendarme dans les prisons d'Evreux; il paraissait avoir une douzaine d'années. On dit qu'il s'est rendu coupable d'un crime affreux. Si les faits se sont passés comme on le raconte, il aurait tué son jeune frère au berceau, mais n'aurait agi que d'après les ordres de sa mère, qui, dit-on, lui a ordonné de prendre une corde et d'étrangler le pauvre enfant, né depuis très-peu de temps.

On écrit de Bade, 19 juillet:

Le commandant Parquin arriva mardi dernier à Bade; son passeport, qu'il avait remis au maître de l'hôtel de la Cour de Bade où il était descendu, lui fut rendu le même jour avec cette apostille: «Ordre à M. Parquin de quitter Bade immédiatement.» Le lendemain mercredi, à huit heures du matin, le chef de la police vint à l'hôtel voir si l'ordre avait été exécuté. M. Parquin n'était pas encore parti; mais une heure après il était sur la route de Mannheim.»

dents que les miennes; trente-deux perles my friend; Eh bien! les reines ont un cœur, la nôtre en a un de dix-sept ans... Ah! Félix que les beaux garçons de vingt-cinq ans sont heureux!

M. Solmes prétendait connaître à fond toute la politique du ministère anglais, et il en expliqua complaisamment le mécanisme à son ami. Il ne s'agissait point de faire un roi, mais simplement de donner un mari à la reine; alors qu'importe à la nation quel mari? Moins au contraire, ce mari sera puissant, moins il sera prince, plus la nation et la reine seront libres. Il suivait de là, suivant M. Solmes, que sauf quelques fils de rois, la reine avait à choisir à-peu-près dans le monde entier et que probablement elle ferait un mariage d'inclination.

Oh! oh! se dit Félix quand il fut seul, un méchant dandy de Londres, parce que, par hasard, il a des dents blanches et qu'il n'a pas encore mangé assez de rosbœuf pour avoir du ventre, épousera la reine, et moi je me contenterai d'une petite cousine qui paiera mes dettes et me fera vivre bourgeoisement?

Il se mit alors devant la glace qui venait de refléter l'image de M. Solmes, et analysa sa personne avec une modestie pareille à celle du cornette.

Je suis plus grand que lui, se disait-il. — Il a les yeux peints, je les ai grands. — J'ai les cheveux noirs, lui d'un blond douteux. — Pour la taille, qu'il mette mes habits!

Félix s'extasiait ensuite sur la perfection de ses mains; sur la forme élégante de son pied. A son amour-propre ridicule, il joignait un esprit national plus ridicule encore, qui, malgré le témoignage de ses yeux, lui criait à l'oreille que tous les Anglais sont laids, sauf lord Byron, poète boiteux d'une assez jolie figure. Félix s'enferme dans sa chambre pour savourer son idée, pour s'en repaître à l'aise. N'est-il pas le Paris de Calais? Quelle femme lui a résisté? Et, parmi les femmes de Calais, il y en a qui sont plus difficiles que des reines!

Si Victoria est encore indécise, c'est qu'elle ne l'a pas vu; sans cela on ferait plus de préparatifs pour son mariage qu'on n'en fait pour son couronnement. Son sang bouillonne; il ne peut dormir, il rêve tout éveillé. Lui le mari de la reine!... Plus cette idée est extravagante, plus elle touche aux limites du possible, plus elle s'empare de lui: de ses mille rêves, elle enlace et étroit sa faible intelligence. Assis sur le bord

— Un agent de change de Paris a été frappé de la difficulté qui existe pour les propriétaires de réaliser promptement des capitaux, du peu de crédit inhérent à la propriété foncière, et il a cru trouver un remède à cet état de choses dans un système modelé sur l'impôt. Voici en peu de mots le résumé de la proposition qu'il vient de faire :

Il voudrait qu'on admit la propriété immobilière à partager les avantages du crédit, au moyen de la création d'un grand-livre de dette foncière, dont les titres pourraient circuler comme monnaie, ou plus proprement, comme papier de crédit. La base de ce grand-livre serait un impôt additionnel facultatif. Ainsi, le possesseur d'immeuble qui aurait besoin d'argent consentirait sur ses biens une taxe additionnelle dont le recouvrement ne s'opérerait que graduellement, dans un espace de temps suffisamment long, et aussitôt il lui serait ouvert un crédit égal à la totalité de la surtaxe consentie. Le grand-livre reposerait donc sur une valeur réelle; son avoir consisterait en impôts délégués d'une rentrée certaine. Il aurait même un avantage très-notable; sa circulation serait fondée sur une production connue et assurée, sans chances de faillites ni de mécomptes, tandis que la plupart des circulations industrielles n'ont pour garantie qu'une production inconnue et éventuelle.

Ce système a au moins le mérite de la nouveauté.

On lit dans l'UNIVERS :

Notre correspondance d'Allemagne nous apporte des pièces que nous nous empressons d'insérer, parce qu'elles font le plus grand honneur à leurs auteurs.

Dès que les professeurs hermésiens de Trèves eurent appris par la voie des journaux que MM. Braun et Elvenich avaient quitté Rome, et avant de connaître les lettres du cardinal Lambruschini à ces messieurs, ils adressèrent au saint-père la lettre suivante :

« Très-saint-père, depuis le jour où vous avez eu devoir condamner les livres d'Hermès, nous avons été disposés à accueillir votre décision et à obéir à vos ordres, comme doit le faire de véritables enfants. Mais comme le saint-siège a permis à deux disciples d'Hermès, les professeurs Braun et Elvenich, de donner un exposé plus étendu de sa doctrine, nous avons cru devoir garder le silence jusqu'à ce qu'ils eussent rempli leur mission. Aussi n'avons-nous pas plus tôt appris que ces deux professeurs avaient quitté Rome, après avoir donné l'exposé de cette doctrine, que, sans avoir rien encore du résultat de leurs travaux, nous nous empressons de déclarer que : nous adhérons à votre décision à ce sujet, simplement, sans aucune condition et sans la moindre ombre de restriction mentale. Nous baisons les pieds de votre sainteté, en la priant de vouloir bien nous accorder sa bénédiction apostolique. Ses fils très-obéissants du séminaire de Trèves.

« 8 juin 1858.

(Suivent les signatures.)

A peine cette pièce eut-elle été expédiée, que ses auteurs eurent connaissance, toujours par la voie de la presse, de la première lettre du cardinal secrétaire d'état à MM. Braun et Elvenich; aussitôt ils adressèrent à Mgr Gunther, suffragant et administrateur du diocèse de Trèves, la lettre qu'on va lire :

« Très-révérend seigneur évêque et administrateur du diocèse, nous vous avons remis très-humblement, le huitième jour de ce mois, très-révérend seigneur, pour faire parvenir à notre très-saint-père, des lettres par lesquelles nous déclarions adhérer au jugement du saint-siège en ce qui touche l'affaire d'Hermès. Depuis, ayant lu dans les papiers publics que le très-saint-père demandait que les disciples d'Hermès signassent cette formule de soumission :

« Qu'ils voulaient de cœur et d'esprit, selon l'obéissance due à l'Église, se soumettre au jugement du saint-siège par lequel ont été condamnés les écrits d'Hermès, réprouvant ce qui a été réprouvé par la chaire de Pierre et s'engageant à ne rien faire qui les éloigne de ce sentier incontestable de la vérité; » aussitôt nous signons cette formule en toute sincérité de cœur et sans aucune restriction mentale, ayant à cœur en cette affaire de donner au très-saint-père toutes les satisfactions qu'il désire, de faire connaître notre orthodoxie ainsi que notre obéissance envers le siège apostolique, non-seulement par des paroles, mais encore par des actions. Nous vous prions donc humblement, très-révérend seigneur, de prendre soin de faire parvenir au très-saint-père cette déclaration signée par nous.

de son lit, comme le marchand de verreries du conteur arabe l'était sur le ban de pierre de sa boutique, Félix ne songeait au passé que pour faire constater sa sombre couleur avec le riche avenir qui l'attendait. La reine l'aimait. Il quittait Calais pour aller s'épouser à Londres; il passait dans un yacht doré, devant cette île de Jersey dont son père venait de le menacer; il entrait dans la Tamise au son des instruments; il mettait pied à terre sur des tapis de velours. Les lords lui faisaient cortège, et confondaient dans les rangs obscurs des troupes d'escorte, il apercevait au loin la figure dépitée du cornette Solmes, auquel il faisait un salut de protection.

La reine l'adorait tous les jours-d'avantage; elle gagnait les ministres pour mettre à sa disposition les trésors de l'état, tandis que lui, sultan septentrional, jetait à son gré le mouchoir aux plus belles ladies des trois royaumes. Ces idées s'enracinaient dans son esprit; elles se fixaient dans son cerveau, et y gravaient ces empreintes vives et profondes qui rendent la parole d'une obsession unique. Il était fou! Quand le jour revint, sa veille ardente n'avait pas cessé, et il parcourait la maison en ordonnant qu'on rassemblât la maison militaire de la reine, qui avait débarqué dans la nuit à Calais et devait le conduire à Londres. Son père effrayé fut à lui.

— Ah! ah! vous n'avez pas voulu payer mes dettes, vous avez voulu m'envoyer à Jersey; je me souviendrai de cette conduite en son lieu, et cela m'empêchera de faire beaucoup de chose que j'aurais faites si vous en eussiez agi autrement.

Le père voulut insister; mais le futur mari de la reine parla tellement de ses chevaux, de ses livrées, et d'un prochain voyage dans l'Inde où il comptait, accompagné de sa jeune épouse, surpasser le luxe ancien et trop vanté d'Alexandre-le-Grand, qu'il fallut calmer le malade et envoyer chercher le médecin de la maison.

Ce docteur était un homme de sens et d'esprit, dont le caractère était aussi gai que ses connaissances étaient profondes; il avait vu naître Félix, et après l'avoir entendu divaguer, il dit au père :

— Il y a pléthore; mais c'est une affection morale. Contenez-le pendant une heure, je vais revenir.

Une heure après, en effet, il était auprès de son malade, qui, gardé par quatre vigoureux domestiques, réclamait sa liberté, jurait que si on tardait seulement un jour, la reine Victoria ferait bombarder Ca-

» Les serviteurs très-obéissants du très-révérend évêque et administrateur du diocèse.

» Trèves, 12 juin 1858. (Suivent les signatures.)
Voilà donc, grâce au ciel, la paix rétablie dans une portion importante de l'Église, malgré tous les efforts de l'homme ennemi.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, 18 juillet :
« Don Carlos était attendu à Estella, le 14, dans la soirée. Espartero n'a encore tenté aucun mouvement contre cette place; mais il n'a pas non plus, comme on le disait, rétrogradé vers Logrono et Haro; son artillerie formidable est réunie à Viana (6 lieues d'Estella) Maroto, à la date du 7, a adressé une nouvelle proclamation aux troupes sous ses ordres. Après leur avoir rappelé les victoires qu'elles ont remportées, ce général termine ainsi : « Habituez-vous à vaincre, vous triompherez encore si vous avez foi dans votre cause et confiance dans votre général. Abordez franchement et de front l'ennemi, si vous ne voulez pas que vos mères, vos filles et vos femmes tombent au pouvoir d'une farouche soldatesque. Mourir en fuyant, c'est le lot des lâches. Si quelqu'un tremble dans les rangs, qu'il se retire; nous ne voulons que des braves pour affronter l'ennemi.

» Il paraît que Castaneda, qui a reçu des renforts, menace sérieusement le fort de Ramales, près de Carranza, dans la montagne de Santander. Castor parcourt toujours les environs de cette dernière ville, enlevant tous les urbains qu'il rencontre. »

— M. Mendizabal a traversé Bordeaux le 20 juillet venant de Madrid en se rendant à Paris.

— La conspiration carliste de Madrid a beaucoup moins d'importance qu'on ne l'avait cru d'abord. Le grand amas de munitions de guerre et d'armes dont les premières relations avaient parlé se réduit maintenant à huit fusils, quatre lances et quelques cartouches.

— Hier, 18 juillet, Espartero avait donné l'ordre aux troupes de marcher sur Estella : l'artillerie était déjà attelée lorsqu'un brusque contre ordre a fait rentrer les troupes dans leurs cantonnements. On dit que le comte de Luchana a détaché huit bataillons dans la direction de la Castille. Les habitants et la garnison d'Estella travaillent à mettre en bon état tous les ouvrages de défense.

Il paraît que pour commencer les hostilités contre la place, Espartero a détaché près de 3,000 hommes pour s'emparer de la ferme nommée Labrasa, située près d'Estella. Ce poste avancé n'est défendu que par 20 vétérans carlistes. Il est probable que cette faible garnison n'aura pas attendu l'arrivée de ces forces imposantes.

BELGIQUE — Bruxelles, le 24 juillet.

Le Roi doit se rendre de Bruxelles à Bèverloo, puis de nouveau à Paris, de là à Londres et enfin à Ostende avant de revenir à Bruxelles. Il est assez difficile de prévoir quand les deux conseils provinciaux obtiendront l'audience sollicitée. (BELGE.)

— Les chevaux de monture du Roi sont partis hier de cette ville pour le camp de Bèverloo.

— Les cinq commissaires nommés pour l'organisation d'un banquet qui sera donné aux députations du Luxembourg et du Limbourg sont MM. Verhaegen et de Doncker, notaires; Piérard, négociant; Mersman, avocat, et Lebœuf, secrétaire.

— M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères vient de refuser le local des Augustins à la commission qui était venue le lui demander pour le banquet à donner aux députations du Limbourg et du Luxembourg.

— La commission nommée pour régler le Carrousel qui sera donné lors des fêtes prochaines de septembre, et à laquelle il faut joindre encore M. Georges, major des guides, s'est réunie hier au ministère de l'intérieur. Après avoir choisi pour son président M. le baron de Reiffenberg elle a arrêté un plan de solennité nationale et un règlement d'exécution qui sera soumis à M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères auquel appartient l'heureuse initiative de ce projet. Tout semble promettre à la ville de Bruxelles un spectacle qui, par la richesse des costumes, la pompe des accessoires et les souvenirs historiques qu'il est destiné à réveiller, excitera la curiosité générale et saura la satisfaire. Pour arriver à ce résultat on n'a eu qu'à consulter notre

lais par quarante vaisseaux de cent vingt canons. Le docteur fit retirer les domestiques.

— Vous voulez aller à Londres, dit-il à Félix, pourquoi faire? pour épouser la reine? C'est inutile, elle est ici.

— J'en étais sûr, s'écria l'ambitieux amant, elle vient me prendre.

— Un moment; il y a du nouveau en Europe. La reine vous adore; mais les Anglais ne veulent pas de vous; ils sont toujours les mêmes, ils haïssent les Français, et il n'y a pas eu moyen de leur faire entendre raison. On a assemblé le parlement, la chambre des communes, le tout en vain; alors qu'a fait la reine? je veux dire la fille de la duchesse de Kent, ou mieux encore celle qui sera votre femme, car vous l'épouserez?...
— Sans doute, s'écria Félix, tout en pantelant de joie et d'étonnement.
— Elle a dit à la nation assemblée, poursuivit le docteur, qu'elle vous aimait, que vous lui étiez plus cher que le trône, que la vie même, et voyant enfin que l'antipathie anglaise était la plus forte, que John-Bull ne s'accoutumerait jamais à l'idée d'avoir un jour des rois issu d'un Français, elle a abdiqué,....

— Abdiqué?

— Oui, elle a fait plus, elle a renoncé même à son patrimoine, à son héritage, elle s'est dépossédée de ses bijoux, et ne conservant qu'une cinquantaine de schillings pour payer son passage sur un paquebot, elle a quitté sans regret la fière Albion, elle est à Calais, on a décommandé le couronnement.

A ces mots le docteur se lève et il appelle :

— Miss Victoria, miss Victoria!

La reine entra; c'était une petite jeune fille, aux cheveux blonds, mais à l'œil vif et à la mine éveillée; elle était vêtue d'une robe d'indienne coupée à la dernière mode, et si simple, si dépourvue de tout ornement, qu'elle déposait de l'entier abandon qu'elle avait fait de sa fortune et de son rang. Elle se jeta dans les bras de Félix avec ces mots sacramentels, ces mots qui ont passé le détroit :

— Une chaudière et votre cœur.

— C'est bien, miss Victoria, s'empressa de dire le docteur; le cœur de mon malade est entièrement à vous; mais dans ce moment une sensation trop vive pourrait lui être funeste; veuillez aller rejoindre votre futur beau-père.

passé. Déjà plusieurs jeunes gens appartenant à nos familles opulentes et aristocratiques ont demandé à prendre part à cette fête brillante.

— La cour d'appel a condamné par défaut le sieur B..., Anglais, et la dame C..., pour adultère.

— On cite un véritable prodige de célérité. La voiture des messageries dites JUMELLES BELGES-FRANÇAISES, partie le 22 à midi de Paris est arrivée à Bruxelles le lendemain à 2 heures (en 26 heures y compris les stations pour les repas des voyageurs.) Le conducteur pour ce voyage était M. Pariseau.

Bruxelles, le 25 juillet. (3 heures.) — Les cours étaient mieux que la veille, mais il n'y a pas eu beaucoup plus de transactions, quelques valeurs étaient cependant assez recherchées. Fonds de l'État; dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 5 p. c. 101 5/8 A., 4 p. c. 92 1/2 P., 5 p. c. 74 5/8 A. Société Générale titres en nom fl. 851, certificats au porteur émission de Paris 1760; Société de Mutualité 1175 (117 1/2) fait et coté P., on ne pouvait acheter au-dessous de ce prix; Sarslongchamps en hausse 1850 (185) A.; Société Nationale 1290 (127) P.; Manufacture des Glaces 1180 (118) A.; Hauts Fournaux du Luxembourg 1110 (111) P.; Bois des Hamandes 95 (475) P.; Chemin de fer de Cologne 1000 P.; Caisse d'épargne belges 990 A.; Banque Foncière 1007 50 (100 5/4) P.; Emprunt de la ville 93 1/2 P.

L'actif espagnol a conservé la faiblesse d'hier bien que Paris vient sans baisse et que les nouvelles d'Espagne soient satisfaisantes, mais les spéculateurs voyant d'un côté les hésitations du général Espartero dans son attaque contre Estella et d'un autre côté l'absence de toute nouvelle concernant les négociations pour le nouvel emprunt espagnol, sont moins confiants dans la hausse qu'ils ne l'étaient ces jours-ci, les Ardoins ouverts à 21 3/4 A. ferment 21 5/8 et P.

Huile de colza sans affaires; huile de lin très-demandée à fl. 48 à cause du temps pluvieux qui nuit à la récolte. La graine de lin est recherchée, des ordres considérables pour compte français s'exécutent à Anvers, on s'attend à en recevoir ici.

LIÈGE, LE 25 JUILLET.

Parmi les diverses résolutions que le conseil provincial a adoptées dans le cours de cette session, il en est une qui tranche enfin une question depuis long-temps agitée parmi nous, et qui, à ce titre, ayant que par l'importance de ses résultats, mérite bien de fixer l'attention, surtout à Liège qu'elle intéresse plus directement. Nous entendons parler de la décision par laquelle le conseil, d'après l'avis de la commission des travaux publics, et sur le rapport de l'honorable M. Destriveaux, a, dans sa dernière séance, et à l'unanimité, accordé à la ville de Liège un subside de TRENTE MILLE FRANCS, pour l'aider à exécuter les travaux du quai de hallage et de dérivation de la Meuse au rivage des Augustins suivant un nouveau plan rectificatif du plan commencé. Par cette décision se trouve reconnue en effet toute la supériorité du nouveau projet sur le précédent, et elle consacre définitivement l'abandon de celui-ci, dont les défauts ont été si souvent, si unanimement et si énergiquement signalés; aussi M. l'ingénieur, qui certes a fait preuve de talent et de franchise dans la défense de ses projets et de ses vœux, a fait bon marché de cette œuvre, dont il était seulement appelé à diriger l'exécution, mais que du reste il n'avait point conçue, passant ainsi condamnation sur ses déficiences, et adhérant par son silence aux conclusions prises par l'honorable rapporteur de la commission. Il est donc vrai de dire que le remarquable travail de celui-ci était sans réplique, tant il faisait clairement ressortir les avantages, et pour la ville et pour la province, du plan de dérivation qui vient de réunir les suffrages des deux conseils par lesquels l'un et l'autre sont représentés.

Maintenant qu'en principe c'est chose arrêtée, cela ne suffit pas pour qu'on se repose. Il s'agit d'exécuter, c'est l'essentiel. S'il fallait juger de ce qui se fera par ce qui s'est fait, on serait loin d'être au bout. Une sorte de fatalité semble s'être attachée à cette affaire, et, quoiqu'elle fût claire pour tout le monde, avoir fait ajourner sans cesse le terme de sa solution. C'est une raison, puisqu'elle est enfin résolue, de réparer le temps perdu, en redoublant d'activité dans l'exécution. Tout le monde y gagnera : la ville qui sera embellie et enrichie, la navigation qui sera facilitée et garantie, le commerce interne et externe à qui cette amélioration des abords de notre beau fleuve manquait.

M. l'avocat-général Brixhe a porté aujourd'hui la parole dans l'affaire de la veuve Marcotti contre le commandant de place de Namur. Ce magistrat a pensé que la propriété des casernes appartient à la ville, mais que cette propriété ne peut être exercée qu'à de certaines conditions, parmi lesquelles vient se placer en première ligne, le droit, pour l'au-

La jeune reine obéit avec une docilité parfaite, et le docteur fit à Félix une copieuse saignée.

Le lendemain, le docteur, assis au chevet de son malade, lui tenait à peu près ce discours :

— Mon ami, vous êtes le plus heureux de tous les amans, il n'y a nul doute à cela; mais réfléchissez, et voyez s'il ne vous conviendrait pas mieux d'être le plus généreux de tous les hommes. L'amour n'a qu'un temps; quand on fait faire à une femme de trop grands sacrifices, il vient un moment où elle vous les reproche. Qu'avez-vous à offrir à la reine en retour de son beau royaume abandonné? Aujourd'hui l'île de Jersey, et à la mort de votre père huit ou dix mille livres de rentes; c'est une vraie pitié. Elle regrettera quelque jour d'avoir tout fait pour vous, et votre ménage deviendra un enfer.

Croyez-moi, abandonnez les droits que vous avez sur le cœur de la reine, peut-être les Anglais la reprendront-ils, quand ce ne serait que pour ne pas changer la politique de l'Europe et pour ne pas lui voir épouser un Français; ou bien miss Victoria retournerait dans sa famille du Hanovre, où elle vivra toujours moins bourgeoisement qu'ici.

Le cerveau était dégagé du sang qui l'obstruait la veille, la saignée avait opéré, et d'ailleurs il y avait si loin de la petite robe à quinze sous l'aune de miss Victoria, à toutes les magnificences rêvées par Félix, qu'il baissa les yeux pour ne pas rencontrer le regard narquois et malin du docteur : sa hallucination était passée, sa fièvre d'ambition tombée; il était aguerri. On s'empressa de le marier, et au repas de noces, il était assis vis-à-vis du docteur, et entre sa femme et miss Victoria, qui n'était autre chose qu'une amie de pension de Mme. Félix Guibert, et n'avait jamais abandonné ni joyaux, ni sceptre, ni couronne.

Hélas! voilà le secret de ces amours qui désolent l'Angleterre : l'ambition, la cupidité. Pauvre reine! vous êtes jeune et belle, on vous accorde toutes les grâces de l'esprit, on vous dote de toutes les vertus d'une belle âme, vous serez heureuse, votre règne sera long et glorieux; mais, il faut le dire, au risque de tomber dans une banalité d'opéra-comique, on ne vous almera pas pour vous-même, à moins que Dieu n'épuise pour vous la coupe du bien et qu'à tous les trésors qu'il verse sur votre tête couronnée ne se trouve mêlé un peu d'amour pur et désintéressé. Qui peut compter sur un pareil complément d'humbles félicités?

(Courrier Français.)

torité militaire, d'y faire tous les actes de surveillance et de discipline; il a soutenu ensuite que le président du tribunal, en ordonnant la réintégration de la veuve Marcotti, a violé les lois de la compétence judiciaire, l'expulsion de l'intimée étant un acte de discipline et de juridiction purement militaire; il a conclu en conséquence à la réformation de l'ordonnance de référé.

Le collège des bourgmestre et échevins, considérant que la rencontre des voitures omnibus dans la rue SOUVERAIN-PONT peut donner lieu à des accidents, et doit nécessairement avoir pour résultat d'encombrer totalement le passage dans cette rue étroite, vient d'arrêter que dorénavant les voitures omnibus ne pourront entrer dans la rue SOUVERAIN-PONT que par son débouché vers la place St.-Lambert.

Ce matin on a retiré de la Meuse, au quai St-Léonard, le cadavre de Théodore Garitte, enfant de 8 ans, qui est tombé à l'eau, au port de la Goffe, vendredi dernier 20 de ce mois, en voulant pousser au large une nacelle qui se trouvait à bord.

Lorsque ce malheur est arrivé, plusieurs personnes ont cherché à porter secours au malheureux, mais tous leurs efforts étaient restés infructueux.

Dans un supplément extraordinaire de l'AVOND-BOED du 25 juillet (journal ministériel d'Amsterdam), nous trouvons l'article important qui suit :

« Nous recevons à l'instant des communications qui nous font augurer avec entière confiance que le traité des 24 articles, augmenté de plusieurs articles additionnels, sera signé sous peu de jours s'il ne l'est déjà dans ce moment. L'importance de la question nous interdit toute réflexion à cet égard, mais nous croyons pouvoir déclarer que le traité définitif sera tel qu'il assurera un bien-être général et une paix durable. »

En reproduisant cette nouvelle, le Commerce Belge ajoute :

De notre côté, nous croyons pouvoir dire que la question belgo-hollandaise touche à son terme, et que les grandes puissances de l'Europe ont résolu d'aplanir les dernières difficultés qui se sont élevées à l'égard de la dette. La question du territoire étant réservée pour être tranchée de gré-à-gré dans le traité définitif qui interviendra entre S. M. le roi des Pays-Bas et S. M. le roi des Belges.

On lit ce qui suit dans un article du Commerce français sur nos affaires :

« On comprend tout ce qu'il y aurait d'insupportable à nos populations guerrières et patriotiques de l'Est et du Nord, à ceux de nos soldats qu'on serait forcé de concentrer en observation devant la Belgique, de voir ce pays dont le territoire s'avance pour ainsi dire dans le cœur du nôtre, redevenir la proie des étrangers. On comprend tous les dangers qu'il y aurait à placer, dans une position si pleine de souvenirs, le drapeau prussien en présence du drapeau tricolore. Jamais sans doute le STATU QUO n'aurait couru de dangers aussi imminents, nous serions tentés de dire aussi inévitables. »

C'est là ce que les Belges semblent avoir compris avec une grande intelligence de la situation et des faits. Déjà les corps constitués, les assemblées municipales, si influentes dans une contrée organisée municipalement, assemblées qui représentent, non pas des idées excentriques, mais tous les intérêts graves, toutes les opinions modérées se sont réunies dans une commune pensée, et adressent au trône d'énergiques manifestations en faveur du respect et du maintien de la nationalité belge. Tous les esprits, chez nos voisins, semblent se concilier dans ce but patriotique.

« Nous le répétons, si la nation belge persiste dans ce système de fermeté, elle peut se sauver toute seule; elle aura rendu en même temps un grand service à l'Europe, car si son attitude impose, comme nous en sommes convaincus, à ses adversaires du Nord, elle aura aussi conservé la paix au monde, que les conquêtes de l'absolutisme ne peuvent que compromettre en l'encourageant dans ses desseins secrets et ses vues ambitieuses. »

Le MONITEUR a publié un rapport présenté à M. le ministre des travaux publics par M. Cauchy, ingénieur en chef des mines, sur l'avantage qu'il y aurait à employer pour les hauts-fourneaux, du bois torréfié à la place du coke et du charbon de bois. D'après les calculs établis par M. Cauchy, le bois carbonisé ne donne généralement que 17 p. c. de son poids, le bois torréfié au contraire donne 47 p. c. de son poids.

Dans les usines françaises, où on fait usage du bois torréfié, on a remarqué que la marche du fourneau est plus régulière, que les engorgements sont moins fréquents; la fonte est aussi améliorée, elle devient plus douce, plus homogène et plus propre à la moulure. Quant aux quantités de matières consommées, voici quelques renseignements dont on garantit l'exactitude :

Le fourneau de Bièvres consomme à l'air froid, pour produire 1000 k. de fonte, 28 m. 34 de bois; le même fourneau alimenté des mêmes matières a consommé, à l'air chaud, pour produire aussi 1000 k. de fonte 10 m. 40 de bois. Le fourneau de Senne, activé à l'air froid, consomme pour 1000 k. de fonte 12 m. 34 de bois, et enfin le fourneau d'Haran-court, activé aussi à l'air froid et au bois torréfié, on l'on traite des minerais qui ne rendent que 34 à 36 p. de fonte, consomme pour 1000 k. 13 m. 82 de bois. Cette dernière donnée est la plus défavorable au bois torréfié, mais en la comparant avec les 20 ou 27 m. cubes de bois exigés en Belgique pour la fabrication de 1000 k. de fonte grise, on voit que par le nouveau procédé la consommation est réduite de 25 au moins.

M. Cauchy établit ensuite que le bois torréfié nécessaire pour une tonne de fonte, ne reviendrait pas à un prix aussi élevé que le charbon, et qu'en admettant même qu'il revienne au même prix, l'adoption du bois torréfié offrirait encore aux propriétaires d'usines l'immense avantage de pouvoir se

procurer leur approvisionnement en combustible, puisque la consommation en serait réduite de 25, en même temps qu'elle satisfait aux besoins généraux qui compromettent l'utile combustion des bois employés aux travaux métallurgiques, à une époque où l'exploitation active des houillères exige une quantité si considérable d'étaçons, que le déboisement de la Belgique deviendrait aussi fatal aux exploitants qu'aux maitres de forges.

M. Cauchy pense qu'il serait avantageux de faire la torréfaction dans les forêts mêmes; ce surcroît de dépense serait, dit-il, compensé par la diminution du prix du transport, et par la suppression dans les usines de l'appareil de torréfaction. Il s'occupe en ce moment de faire des expériences pour un procédé bien simple de torréfaction dans la forêt, qu'il s'empresse de communiquer à M. le ministre, s'il donne des résultats satisfaisants.

Par arrêté du 19 juillet, les navires arrivant de Matanzas dans un des ports du royaume seront soumis, jusqu'à disposition contraire, aux mesures sanitaires prescrites par arrêté du 9 septembre 1856, à l'égard des provenances de la Havane.

La fabrication des stores transparents a pris un tel degré d'activité qu'indépendamment de la manufacture royale, qui demande des peintres paysagistes, M. J. Walravens, de son côté, en demande en tous genres, même pour le portraiture. Il serait curieux de trouver sur des stores une galerie de tableaux représentant des portraits de famille. On y mettra au courant de ce genre de peinture les personnes qui possèdent déjà l'art du dessin. (Commerce.)

On dit que plusieurs adeptes de l'Eglise française, dont le primat est l'abbé Châtel, sont arrivés en notre ville. Ils ont déjà fait des démarches près de l'autorité locale à l'effet d'obtenir un édifice pour professer leur doctrine.

La pêche de la morue paraît être cette année des plus abondantes: du 19 au 21 de ce mois, seize chaloupes venant de Feroë sont entrées au port d'Ostende avec 1,768 tonneaux de morue salée.

On remarque depuis un mois au chemin de fer le transport d'un grand nombre de calesches et voitures de voyage appartenant pour la plupart aux touristes anglais, qui débarqués à Anvers ou Ostende viennent d'abord à Bruxelles et se rendent directement en Allemagne. Ces voitures placées sur des waggons se transportent sans la moindre difficulté.

On écrit de Bruges, le 25 juillet: Nous apprenons de personnes, qui se trouvent à même d'être bien informées, que M. l'ingénieur de Ridder vient d'être nommé directeur des chemins de fer en Prusse. Sa résidence est fixée à Dusseldorf.

Hier, un convoi de trois waggons traîné par un cheval est arrivé d'Aelre à Steenbrugge, par le chemin de fer. Les rails sont posés sur toute cette section. (NOUVELLISTE.)

On écrit de Stockholm, 15 juillet: Les bulletins de la santé du roi sont de plus en plus satisfaisants. Depuis avant-hier S. M. peut s'occuper de nouveau des affaires de l'état. L'enflure de l'épaule gauche a diminué au point qu'on a pu enlever aujourd'hui le bandage qui comprimait fortement cette partie.

On a pu se convaincre de la rupture de la clavicle, mais cependant aucune crise funeste n'est à redouter. Comme la guérison doit naturellement être longue, S. M. a ordonné de ne publier de bulletin que tous les trois jours.

On écrit d'Alexandrie, le 27 juin, au MORNING-ADVERTISER: Le pacha prend le plus vif intérêt aux expériences qui se font maintenant par les locomotives et les chemins de fer. Dernièrement, il a été disposé, par son ordre, devant son palais même, des rails d'une longueur de 500 verges, et l'on a fait fonctionner avec succès ces locomotives, sous ses yeux, sur un chemin de fer improvisé. La rapidité, sur une distance aussi courte, ne pouvait pas dépasser 10 ou 12 milles à l'heure. La locomotive a fourni la distance plusieurs fois, aller et retour, à la grande satisfaction de milliers d'Égyptiens accourus pour jouir de ce spectacle. Le pacha fait construire un petit chemin de fer qui mènera à Romby. La distance est de 2 milles; les locomotives doivent être essayées.

On croit qu'après les expériences consommées, le vice-roi fera construire le chemin de fer du Caire à Suez. On croit généralement, à Alexandrie, que la reconnaissance de l'indépendance du pacha serait un événement très-favorable pour les intérêts anglais. Le colonel Campbell, consul-général d'Angleterre ici et pour tout le Levant, donne l'espoir que la réorganisation du cabinet anglais sera très-satisfaisante. L'amélioration de nos communications avec les Indes, due à Mehemet, sa capacité notoire et l'importance de ses efforts dans l'intérêt du pays qu'il gouverne, tout doit faire désirer qu'il obtienne l'indépendance sans laquelle tout le bien qu'il a déjà fait serait perdu. »

LE NOUVEAU GASPARD HAUSER.

Il y a six mois environ, une pauvre femme épouse d'un ouvrier du faubourg du Temple, nommé Willand, fut transportée dans un état déplorable à l'Hôtel-Dieu. Cette femme n'était affectée d'aucune maladie essentiellement organique; mais une longue misère, un profond chagrin et des privations de toute nature paraissent avoir tari chez elle les sources de la vie, aussi tous les remèdes, tous les soins demeurèrent-ils depuis inutiles pour la rappeler à la santé. Son état allait donc chaque jour empirant, et avant-hier elle paraissait à la dernière extrémité, lorsque, rassemblant le peu de forces qui lui restait, elle fit appeler près d'elle la supérieure des sœurs, dont les soins pieux lui étaient prodigués depuis six mois, annonçant l'intention de lui faire une importante révélation avant de voir arriver pour elle le moment suprême. La religieuse s'empressa de se rendre à l'appel de la mourante, et pendant quelques minutes d'une voix défaillante, la femme Willand l'entre tint d'un sujet qui paraissait l'épouvaner profondément. Quelle fut la confiance de la mourante? personne ne le sut au premier moment. Les démarches auxquelles devait se livrer l'autorité, sur l'avis que lui fit tenir en hâte la supérieure, ne pouvaient manquer bientôt de l'apprendre.

Hier, 20 juillet, cinq heures venaient de sonner, lorsque le commissaire de police Monnier, accompagné d'un officier de paix, se présenta rue Popincourt, 40, au domicile de Willand, Allemand de naissance, peintre sur porcelaine, de profession, et mari de la pauvre femme de l'Hôtel-Dieu. Parvenu au quatrième étage, le commissaire heurta à la porte, et Willand vint aussitôt lui ouvrir: « Où est votre fils? » dit d'une voix sévère le magistrat; et, avant que l'ouvrier qui pâlit ait eu le temps de se reconnaître, il entre dans la chambre et pénètre dans un étroit et obscur cabinet, où un horrible et étrange spectacle frappe ses yeux. Sur un amas de paille humide, une créature humaine se tient

accroupie plutôt que couchée: c'est un jeune homme de vingt à vingt-un ans, et qui, entièrement nu, l'œil hagard, les cheveux épars, la barbe inculte, la taille courbée et le corps dans un état d'effrayante maigreur, est là immobile et abandonné. Ce malheureux être est le fils de Willand et de la pauvre malade de l'Hôtel-Dieu; c'est elle qui l'a révélé à la religieuse; Willand en convient; mais aux questions qu'on lui adresse pour connaître la cause d'un traitement si barbare, il ne répond que par des divagations, alléguant son état de misère, l'inconduite de sa femme, et son espoir de retourner en Allemagne et d'y faire élever convenablement son fils.

Une enquête cependant est aussitôt commencée; les voisins sont appelés, le jeune homme est lui-même interrogé, et de l'ensemble des dépositions et des témoignages voici ce qui ressort jusqu'à ce moment:

Agé de vingt-un ans environ, le malheureux fils des époux Willand a constamment été tenu depuis sa naissance dans un état de séquestration complet. Jamais il n'est sorti dans la rue, et lorsque, dans divers circonstances, Willand a changé de logement, le jeune homme a été transporté, enveloppé comme un ballot, et sans que personne s'en aperçut, d'un logement dans un autre. Jamais personne n'a connu son existence, ni dans les maisons où sa famille a demeuré antérieurement, ni dans celle où elle habite depuis quatre ans.

Les voisins, le propriétaire, le portier, ignoraient absolument l'existence du jeune Willand, et son père, pour que personne ne pénétrât chez lui, poussait la précaution jusqu'à prendre sur l'escalier, des mains du porteur d'eau, ses seaux remplis qu'il vidait lui-même et lui rapportait ensuite, sans lui permettre jamais de passer le seuil. Jamais le jeune homme n'a porté de vêtements, même lors des plus rigoureux hivers, et de créatures humaines il ne connaît que son père et sa mère, à qui il paraît porter une vive affection. De la religion, des lois, des usages; il n'a de notion d'aucune espèce, bien que son père lui ait enseigné à lire. Sa nourriture a toujours été du pain, mais donné en insuffisante quantité. Sa taille est tout à fait déformée, et l'habitude de demeurer accroupi lui a renforcé l'estomac et courbé la colonne vertébrale. Il paraît profondément affecté de l'arrestation de son père, que M. le commissaire de police a dû envoyer à la préfecture et mettre à la disposition du parquet.

Quant à lui, après l'avoir fait convenablement vêtir, M. Monnier, qui a apporté dans l'instruction préalable de cette affaire autant d'humanité que de zèle, l'a fait déposer à l'hôpital Saint-Antoine, où les premiers soins lui seront donnés en attendant que l'autorité ait prononcé sur son sort.

Au reste, l'arrestation de Willand a causé une vive émotion dans son populeux quartier; un rassemblement considérable et presque entièrement composé de femmes a séjourné jusqu'au soir devant le bureau du commissaire de police et ce n'est qu'à grand-peine, au milieu des malédictions de la foule, que le mauvais père a pu traverser les gardes, lorsque à sept heures, il a été conduit par les gardes municipaux au fiacre qui allait l'emmenner à la préfecture.

MESURES D'ORDRE POUR LA TENUE DU MARCHÉ AUX LÉGUMES DANS LA COUR DU PALAIS DE JUSTICE.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu l'arrêté du conseil communal en date du 29 juillet 1850 (bull. mun. n° 110) dont le dispositif est conçu comme suit :

» Art. 1er. A l'avenir, les cultivateurs exposeront leurs légumes en vente dans la cour du Palais de justice.

» Art. 2. A 9 heures du matin le marché devra être terminé et le local totalement évacué.

» Art. 3. Après la tenue de chaque marché, la cour du Palais sera balayée et les immondices devront être enlevés.

» Art. 4. Tout étalage de légumes est interdit dans les galeries, ainsi que sur la portion du pavé destinée à la circulation des voitures.

Vu l'art. 65 du règlement du 26 juin 1827 (bull. mun. n° 88), et les n° 2 et 4 de l'art. 90 de la loi communale, Arrête les mesures d'ordre qui suivent pour la tenue du marché dont il s'agit :

1° Les étalages devront être rangés sur deux lignes parallèles partant respectivement de la 3me colonne de droite et de gauche de la cour du Palais (entrée vers la place St-Lambert), pour aboutir de la même manière aux 3mes colonnes situées vers la porte donnant rue derrière le Palais; et de telle sorte que le milieu de la cour reste constamment libre sur une largeur suffisante pour la circulation des piétons et des voitures.

2° Il est itérativement interdit d'étaler, soit sous les portes d'entrée, soit sur les degrés ou dans les galeries du Palais, et d'y déposer, même momentanément, des marchandises ou objets quelconques.

3° Toutes contraventions aux dispositions qui précèdent seront immédiatement réprimées et poursuivies en exécution de l'art. 65 du règlement du 26 juin 1827, ci-dessus visé, et en conformité de l'arrêté du conseil communal en date du 21 avril 1858. (Bull. mun. n° 242.)

Le commissaire de police du quartier de l'Ouest, tiendra spécialement la main à l'exécution desdites dispositions.

4° Le présent arrêté sera publié et affiché.

Des expéditions en seront transmises tant aux greffes des tribunaux de première instance et de simple police, qu'aux commissaires de police, pour information et direction.

A l'hôtel-de-ville, en séance, le 20 juillet 1858.

Le président, TILMAN.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 23 JUILLET.

Naissances: garçons 6, filles 4.

Décès: 1 garçon, 4 filles, 1 homme, 1 femme, savoir: Gilles Everard, manoeuvre, âgé de 58 ans, rue St-Eloy, veuf de Marie Boussar. — Elisabeth Dumoulin, sans profession âgée de 82 ans, rue du Vert-Bois, veuve de Guillaume Martin Beatour. — Marie Thérèse Grisart, journalière, âgée de 79 ans, rue du Vert-Bois, célibataire. — Marie Agnès Carpay, sans profession, âgée de 76 ans, rue du Champion, veuve Noël Genin. — Marie Noële Oda, marchande, âgée de 69 ans, rue Neuve, célibataire. — Marie Catherine Lixan, journalière, âgée de 54 ans, demeurant à Bommartin, célibataire. — Marie Françoise Fassotte, sans profession, âgée de 20 ans, rue Grétry, célibataire.

Du 24. — Naissances, 5 garçons, 3 filles.

Mariages 8, savoir, entre: Guill. Jos. Franc. Snyers, comptable à Anvers, et Marie Jhe. Eug. Pauline Williguet, sans prof., sur Avroi. — Charles Victor Comblaire, sans prof., rue Sœurs de Hasque, et Caroline Louise Victorine Honorée de Hamal, sans prof., à Seraing-le-Château. — Renier Jh. Durant, tisserand en Bèche, et Gertrude Gramme, repasseuse, Hors-Château. — Franc. Paul Namur, tailleur, sur Avroi, et Françoise Melotte, repasseuse, rue Prémontrés. — Jean Lamb. Daubin, boucher, veuf de A. M. Gille, derrière la Boucherie, et Marie Françoise Ramboux, cultivatrice, faub. St-Léonard. — Nic. Jh. Bertrand, cult. faub. Ste-Marguerite, veuf de Marie Elisabeth Bleser, et Marie Jh. Gilkinet, cuisinière, même faubourg. — Louis Prosper Legrand, peintre décorateur, veuf de Marie Anne Gilotau, et Marguerite Victoire Stalla, march., faubourg Ste-Marguerite. — Nic. Em. Lepas, sans prof., à Namur, et Marie Lambertine Diendoncée Jne. Priou, négociante, rue de l'Université.

Décès: 2 garçons, 1 fille, 2 hommes, 1 femme, savoir: Etienne de Morel, ex-officier, âgé de 52 ans, rue à la Boverie, célibataire. — Frédéric Lefèvre, conducteur du 5e régiment d'artillerie, âgé de 21 ans, en garnison à Liège, célibataire. — Jeanne Lambertine Catherine Delbouille, sans prof., âgée de 45 ans, épouse de J. Couton.

Le DIRECTEUR DU TRÉSOR dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des intérêts de cautionnements du premier semestre de cette année, est ouvert à son bureau.

ANNONCES.

A LOUER, pour être occupé dès maintenant, au n° 857, place derrière la salle du Spectacle, UN BEAU QUARTIER, parfaitement libre et détaché, avec l'agrément d'un beau jardin, pelouse, bonne eau de source et autres commodités. S'y adresser, depuis 4 jusqu'à 6 heures du soir. 1049.

LUNDI 30 de ce mois, à 10 heures, par devant M. CHOKIER, juge-de-peace à Liège, en son bureau rue d'Amay, n° 563, le notaire PAQUE, procédera à

L'ADJUDICATION PUBLIQUE
D'UN

TERRAIN

D'UNESUPERFICIE DE 522 MÈTRES 92CENTIMÈTRES, situé à Liège, faubourg Sainte-Marguerite, au lieu dit Arzis; propre à construire trois maisons, chacune de 25 pieds de façade sur 52 de profondeur. S'adresser audit notaire ou à M. le Juge pour les conditions. 1048

VENTE PUBLIQUE

D'UNE MAISON
en bon état,

TRÈS-AVANTAGEUSEMENT SITUÉE POUR LE COMMERCE.

LE LUNDI, 6 AOUT 1858, à 5 heures après-midi, le notaire SERVAIS adjudgera, en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, la MAISON, n° 571, rue du Pont d'Avroy, en la même ville, avec cour, pompe, citerne et bâtiments derrière.

Cette maison tient d'un côté à M. Salkin; de l'autre à M. Poncelet.

De grandes facilités de paiement seront offertes à l'acheteur qui, pendant un assez long terme, pourra retenir les deux tiers du prix.

S'adresser au notaire pour tous renseignements. 1000

VENTE DE RENTES,

PROVENANT DE LA

FAILLITE DE JOSEPH JAMME.

LUNDI 6 AOUT 1858, à neuf heures du matin,

MM. les syndics définitifs de ladite faillite feront procéder par le ministère de M^{rs} MOXHON et DELEXHY, notaires à Liège, en l'étude de ce dernier, rue St. Séverin, n° 575,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES

Rentes Perpétuelles

CI-APRÈS SPÉCIFIÉES :

RENTES EN ARGENT.

N° D'ORDRE.	Fls. S. L.	Fr. C.	NOMS ET DOMICILES DES DÉBITEURS.
1 ^{er}	10	12 15	Paul Genot, maçon, à Grivegnée.
2	»	2 66	La V ^e Henri Philippe, à Fléron.
3	»	45	M. A. Wasseige, ép ^e Delbrouck, Glain.
4	12	14 22	J. Fr. Crespin, à Seraing-sur-Meuse.
5	12	14 22	Jean Elias, audit Seraing.
6	»	142 21	L. J. Defize, greffier, à Liège.
7	14	2 2	P ^{re} Ronday, forgeron, à Herstal.
8	10	»	Conrad Dupont, forgeron, à Herstal.
9	7	»	La V ^e Jos. Delille, à Liège.
10	»	60	La V ^e Nic.-Guill. Fournier, à Liège.
11	»	31 74	La V ^e Henri Warnand, à Angleur.
12	250	10	Les concession. du moulin à tan, à Liège
13	»	50	Toussaint Desaiève, au Rivage en Pot.
14	113	13 2	Em. Courard, brasseur, à Coronmeuse.
15	»	325	Les frères Dechamps, distillat., à Liège.
16	»	42 52	Jean-Bap. Galoppin, à Angleur.
17	7	14 1	Philippe et Jeanne Lecrenier, à Liège.
18	»	179 90	N. Dumoulin, à Liège.
19	»	22 79	Simon Brune, à Heure-le-Romain.
20	25	»	M. de Brabant, fils, à Liège.

M ^{rs} S. Q. P.	RENTES EN NATURE.
21	4 1 » » La V ^e Mart. Stockis, à Heure-le-Rom.
22	2 5 » » M ^{lle} Fanny Frantzen, à Louvain.
23	5 » » » Noël Renson, à Otrange.
24	2 » » » Joseph Mercenier, à St.-Georges.
25	2 2 2 » Otto Stiennon, aux Awirs.
26	1 » » » Math. Bourguignon, à St.-Georges.
27	1 7 » » Jeanne Malaise et autres, à Othée.
28	3 2 » » Joseph Wery, meunier, à Ans.

Toutes ces rentes se paient régulièrement et sont conservées par des titres nouveaux et des inscriptions en due forme. 1054

VENTE

D'UNE

BONNEMAISON

Agréablement et fort Avantageusement située au Quartier du Sud, à Liège.

Le MERCREDI, 22 Aout 1858, à 5 heures après-midi, le notaire SERVAIS procédera, en son étude, à Liège, Place derrière le Spectacle, n. 857, à

L'ADJUDICATION PUBLIQUE,

et sans réserve de surenchère,

De la MAISON, n. 296, faisant le coin des rues des Carmes, et devant les Carmes, avec cour, terrain, bâtiments, puits, citernes et autres dépendances.

La façade de cette Propriété s'étend, à la rue des Carmes, sur une ligne de 55 à 56 mètres.

Elle participe naturellement aux embellissements, constructions et communications, dont on a récemment doté cette partie de la ville.

La maison est à voir, tous les jours, de 2 à 5 heures de l'après-dîner.

S'adresser au notaire SERVAIS, dépositaire des titres et d'un plan figuratif. 980

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE HORION-HOZÉMONT, GLEIXHE, AWIRS ET MONS.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Horion-Hozémont, Gleixhe, Awirs et Mons, formée le 6 février 1850, par les sieurs Bussy et Geradon;

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857,

Arrête :

Art. 1^{er}. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Cette demande et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 21 mai 1858. NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 25 février 1850, sous le n° 1550 du répertoire particulier, Bussy (Arnold) et Bussy (Marie-Catherine-Henriette), demeurant à Flémalle-Grande; Bussy (Marie-Jeanne), Schaffers (Nicolas-Antoine), Bussy (Marie-Joséphine) et Chaudori (Thomas-F.), domiciliés à Liège; Moreau (Marie-Anne), veuve de Geradon (Jean-Joseph), tant en nom propre que comme tutrice de Geradon (Eugène-Gaspar-Félix et Marie-Thérèse-Louise), Geradon (Jean-Joseph), Geradon (Marie-Elisabeth), Geradon (Henri-Antoine-Guillaume) et Geradon (Henri-Joseph-Victor), ces sept derniers demeurant à Horion-Hozémont, ont formé une demande en concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 314 bonniers 54 perches, dépendant des communes de Horion-Hozémont, Gleixhe, Awirs et Mons, et dont la délimitation a été indiquée par les demandeurs, ainsi qu'il suit :

Au nord-ouest, par une ligne droite longue de 5,408 aunes, tirée de la jonction des chemins des Malines et de la Gleixhe aux Cahottes, sur l'angle est de la ferme Elias, située à Croteux;

A l'est, par une ligne droite longue de 448 aunes, tirée de ce point sur le ruisseau de Croteux, à l'endroit où il sort du Pré-des-Pauvres, point n° 48 de la concession de l'Arbre-St.-Michel et la Brebis;

Au sud-est, par des lignes droites tirées sur le coin méridional du pré dit des Pauvres, point n° 47 de la susdite concession; de là, sur un vieux saule situé au chemin de Rosart à Mons; de ce point, sur l'angle nord de la maison Polet (Gérard); puis sur l'angle est de la haie du pré Gilles Pote, qui forme la limite nord-ouest de la concession de Rosart et la Brebis; puis, par cette haie, jusqu'au chemin des Cahottes à Chokier; de ce point, par une ligne droite longue de 658 aunes, sur l'angle sud-est de la maison Monjoie (Pierre); et de là, suivant la limite de la concession de Sart-d'avelte, jusqu'à la ruelle de la Gotte, limite formée en grande partie par le ruisseau du moulin de Cowa;

Au sud, par cette ruelle jusqu'à la limite sud-est d'une terre de la veuve Gardedien; par la haie de cette terre, jusqu'à la rencontre du prolongement d'une ligne tirée de la jonction des chemins des Malines et de la Gleixhe aux Cahottes, sur la maison Servais (Christian);

A l'ouest, par cette ligne droite longue de 1,520 aunes, jusqu'au point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers quinze cents par bonnier.

Caisse Hypothécaire.

Conçu et mûri depuis longtemps le projet de cette institution a été réalisé en 1855. Formée au capital de douze millions la

CAISSE HYPOTHÉCAIRE

offre aux capitalistes des garanties attachées au sol, à l'abri de toute secousse politique ou commerciale. Elle ne prête que sur hypothèque à un taux modéré et donne aux emprunteurs la facilité de se libérer par fractions périodiques au moyen d'annuités extinctives du capital.

Elle émet des obligations à terme de 50 à 1000 francs garanties de manière que leur achat forme, sans frais, un placement sur hypothèque, dont l'intérêt est régulièrement acquitté par semestre.

Le comité administratif, élu en 1855 pour dix ans, se compose de MM. Vandenesst, ancien négociant, ex-membre de la députation provinciale d'Anvers; Verhaegen, aîné, et Vanderton, avocats à la cour d'appel; de Crampagna, avocat à la cour de cassation; Anspach, juge au tribunal de commerce; Heerna, avoué, et Verhaegen notaire; tous propriétaires obligés de 40 ou 50 actions.

S'adresser, pour plus amples renseignements ou pour traiter, au siège de la Société, rue de l'Evêque, n. 59, à Bruxelles, ou à M. JENICOT, avocat à Liège, rue des Sœurs-Grises. 1050

Passage Lemonnier.

La Société porte à la connaissance du public, que les travaux seront entièrement achevés dans quelques mois. — S'adresser pour les LOCATIONS chez M. LEMONNIER, rue de l'Université, ou au concierge du Passage. 917

BOURSES.

PARIS, LE 25 JUILLET.

Trois p. c.	80 90	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	105 50	Différée ancienne.	6
Cinq p. c.	111 50	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque. 2650	—	Dette active.	25
Obl. vil. de Par. 1160	—	Id. passive.	—
Emprunt belge.	—	Emp. rom.	101 7/8
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99 05
Banque de Belgiq. 1445	—	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Mignéliste.	—

LONDRES, LE 21 JUILLET.

3 ^o consolidés.	94 3/8	Différées.	9 1/8
BELGE. 1852, c. d.	—	Passives.	5 1/8
HOL. Dette active.	55 1/8	RUSSE.	—
PORTUG. 5 p. c.	56 1/2	BRESIL.	80 1/2
Id. 3 p. c.	24 1/2	MEXICAINS 6 p. c.	25 1/2
Esp. Emp. 1854.	22 3/8	—	—

AMSTERDAM, LE 25 JUILLET.

HOLL. Dette activ.	102 1/4	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	55 9/16	POLOGNE. L. fl. 500	118
Différée.	—	Pr ^{nc} . L. de Rd. 50	117 1/4
Billet de change.	25 5/4	ESPAGNE. E. Ard.	21 7/8
Obl. synd. d'am	96 5/8	Dito grad.	—
" 3 1/2.	80 5/8	Dette différ. anc.	6 1/8
S. de C. des P.-B.	170 1/2	" nouv.	—
" nouvelle.	—	" passive.	—
RUSSE. Hope et Co	105 5/4	AUTR. Métall. 5.	105 1/8
" 1820, 5.	105 1/4	BRES. Obl. à Lond.	80
Inscr. au gr. livre	70 1/8	—	—

ANVERS, LE 24 JUILLET.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	A PRUSSE. Em. à Berl.	116	A
" Det. diff.	48 1/4	A NAPLES. Cert. Fal.	95 1/2	A
Empr. de 48 mill.	101 5/4	A ET. ROM. Lev. 1852.	101 5/8	P
Id. de 50 mill.	92 5/4	P Cert. à A. 1854.	100 5/8	P
HOLL. Dette. activ.	—	—	—	—
Rente rembours.	—	—	—	—
AUTRICHE. Métalliq.	106 5/8	—	—	—
Lots de fl. 100.	311	—	—	—
" fl. 250.	455	—	—	—
" fl. 500.	736	—	—	—
POLOG. Lots fl. 500.	118 1/2	—	—	—
" fl. 500.	158	—	—	—
BRES. Em. L. 1854.	80 1/4	—	—	—
ESPAGNE. Ardoin.	21 5/8	—	—	—
Dette passiv. 1854.	—	—	—	—
" Différée.	6	—	—	—
DANEMARC. E. Nott.	95 1/2	—	—	—
Dito à L.	75 1/4	—	—	—

CHANGES.

Amsterd. C. jours.	5/8	10 p. A
Id. 3 mois.	—	—
Rotterd. C. jours.	5/8	10 p. P
Id. 3 mois.	—	—
Paris. C. jours.	1/4 av.	P
Id. 2 mois.	5/8 p.	A
Londres. C. jours.	40/4	P
Id. 2 mois.	40/1 1/2	P
Francfort. C. jours	35 7/8	P
Id. 3 mois.	35 1/2	P
Bruxelles et Gand.	1/8	—

BRUXELLES, LE 24 JUILLET.

Dette active 2 1/2	55	A Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 5/8	A Tapis.	108
Fin courant.	—	A Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	92 1/2	P Mutualité.	117 1/2 et P
Fin courant.	—	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	98 1/2	P Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	851	A Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	1760	P Bonnage.	—
S. de Comm. de c.	150	P Houyoux.	—
B. de Belgique.	—	P Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—	P Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	A Luxembourg.	102 1/2 P
Banque Foncière.	100 5/4	P Civile.	—
Idem.	—	A Herve.	—
Fleuu.	200	A Ch. de Fer de Col.	1000 P
Hornu.	—	A Ch. de B., M. et B.	—
Sclessin.	—	A Asphalt.	—
Soc. Nationale.	127	P Holl. Dette active.	54 5/4
Levant du Fleuu.	—	A Losrenten inscrit.	100
Ougrée.	—	A Autriche. Métalliq.	106 1/4 A
Sars-Longscham.	185	A Naples. C. Falcon.	95 1/2
Chemin de Fer.	—	A Espagne. Ardoin.	21 5/8 A
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelneau.	—	A Différée de 1850.	—
Verreries.	118	A Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	BRESIL. E. de Roth.	80 1/4
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	101 7/8

VIENNE, LE 16 JUILLET.

Métalliques. 107 1/4. — Actions de la Banque. 1440.
Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège